



## PROCES-VERBAL

### ASSEMBLEE GENERALE de l'AICA THUIR-ROUSSILLON 2018

Le vendredi 18 mai 2018 à 20H00, salle du 3ème âge

MJC de Thuir - Avenue du Docteur Escudié 66300 -Thuir

#### **1/Appel des ACCA**

Trente-quatre (34) ACCA sont présentes ou représentées. L'assemblée générale peut valablement se tenir. Cinq ACCA sont absentes (BAHO quittant l'AICA le 30 juin)

#### **2/Mot du président et rapport moral**

Mesdames, messieurs bonsoir

Avant de laisser la parole aux responsables des différentes commissions qui vous dresseront un panorama plus complet, je voudrais :

-remercier M. le maire de Thuir de nous avoir laissé cette salle à disposition,

-remercier tous ceux qui ont concouru à ce que l'année cynégétique se passe le mieux possible :

- L'ensemble de la garderie à qui je renouvelle la mission d'être au-delà des nécessaires contrôles et parfois sanctions à l'encontre des chasseurs fautifs, d'être les représentants de notre association, les représentants de la chasse auprès des autres utilisateurs de la nature,

-les membres des différentes commissions qui ont travaillé pour que notre association reste dans toute la mesure du possible dans la légalité, que nos finances soient les plus saines possibles, que le gibier soit au rendez-vous et enfin que l'AICA ASPRES ROUSSILLON puisse être de mieux en mieux connue et reconnue.

- tous ceux qui se sont déjà investis dans l'amélioration de notre local à Passa et à tous ceux qui s'occupent de l'utilisation du tracteur.

-merci aux présidents d'ACCA et leurs conseils d'administration pour leur dévouement au service de tous les chasseurs

-un merci tout spécial à Marc BOESSER pour le travail quotidien fait pour maintenir contre vents et marées le site de l'AICA à jour. Il fait un travail, remarquable, travail qui est reconnu de tous et qui mérite amplement la petite distinction que je vais lui remettre : la médaille d'argent de la fédération départementale des chasseurs des PO.

La saison 2017/2018 restera comme une saison charnière pour la chasse :

-au niveau national, il semble que des modifications importantes soient en cours : baisse du cout du permis national qui rendra la validation départementale sans intérêt, redistribution des recettes entre le ministère et les fédérations,

-au niveau départemental, et donc de l'AICA deux problèmes importants :

1/ -la raréfaction de la perdrix rouge nous amènera à tenter de trouver une solution pour adapter la chasse de cette espèce aux ressources de chaque acca sans mettre en péril l'unité de notre association. Vous trouverez dans le dossier une lettre expliquant les perspectives en ce domaine.

2/-l'évolution, en sens inverse du sanglier, dans nos communes.

Le sanglier en battue concerne 198 ACCA dans le département et 23 dans l'AICA. Un tableau de plus de 10.000 sangliers a été réalisé même si la FDC 66 a enregistré une baisse de 100 timbres sangliers sur un an, timbre qui je le rappelle passera à 38 € cette saison mais timbre qui est appelé à pratiquement disparaître car le permis national inclut le timbre grand gibier.

En 2016/2017, 111 dossiers de dégâts pour 173.000 € de dommages aux agriculteurs ,125 dossiers pour cette année qui, je le rappelle s'arrêtera le 30 Juin, et beaucoup de dossiers en zone plaine et des dossiers importants sur des cultures nouvelles (fleurs..).L'augmentation attendue du montant des dégâts se fera au détriment de l'enveloppe dossier amélioration qui bénéficie presque exclusivement au petit gibier.

Un arrêté préfectoral est à la signature. Il risque, s'il n'est pas modifié au passage, de bouleverser un peu certaines habitudes. Le trésorier nous en dira un peu plus tout à l'heure mais sachez déjà que, encore une fois si rien n'est changé, il nous obligera à une nouvelle réunion des présidents pour expliciter le rôle des présidents d'ACCA et leurs futures responsabilités.

La surabondance de sangliers et la pression qui est mise par les services et administrations de l'Etat ne doivent jamais nous faire oublier que l'enjeu principal est la sécurité.

Vous devez toujours garder à l'esprit que demain, même si vous participez à l'éradication souhaitée du sanglier et du chevreuil dans les zones de plaine, si il y a un accident, c'est le président de l'ACCA qui sera en première ligne et c'est le président de l'ACCA concernée qui s'expliquera. Au niveau de la sécurité, l'arrêté préfectoral devrait comporter une rubrique sécurité obligeant au port d'un vêtement fluo en battue et d'un brassard ou une casquette pour les autres modes de chasse (sauf la chasse des oiseaux migrateurs et gibiers d'eau à poste fixe pour lesquelles le port du brassard ou casquette n'est que préconisé)

Pour terminer sur des notes plus techniques, penser à détacher la dernière page du Carnet du chasseur (celle où il y le timbre) car s'il faut rendre le carnet à la fin de la saison, vous avez besoin du timbre pour chasser éventuellement du 1 au 30 Juin suivant.

L'an prochain, les prélèvements figurant sur les carnets seront rentrés en informatique par ACCA (le président ou un membre en mesure de le faire). Nous mettrons en ligne les explications nécessaires pour y parvenir et éventuellement nous pourront organiser une session au local de Passa. Je rappelle que depuis cette année, les chasseurs ne rendant pas leurs carnets de prélèvement devront s'acquitter de la somme de 20 € pour avoir leur carnet 2018/2019.

Les carnets de battue 2018/19 seront remis aux présidents ou à leurs représentants sur présentation d'une procuration en bonne et due forme.

### **3/Commission communication**

Les présidents des ACCA ont désormais un lien GEOPORTAIL qui leur permet d'avoir un accès direct sur les parcelles cadastrales. C'est un outil très intéressant dans la mesure où l'on a directement les numéros, la localisation, les coordonnées ainsi que les superficies.

Nous rappelons que les présidents peuvent également enregistrer les carnets de prélèvement de leurs chasseurs. Nous étudions la possibilité de faire des mini formations sur ces différents outils afin de faciliter le travail des bureaux. Celles-ci se dérouleront au local de l'AICA pour les ACCA intéressées.

Sur le site, chaque président peut contacter les membres du bureau. Chacun peut communiquer avec des extérieurs via l'adresse de son ACCA .

### **4/Commission petit gibier**

Partant du constat que les effectifs de perdrix rouge sont en diminution depuis quelques années, la commission petit gibier a essayé de trouver des solutions, acceptables par tous et tenant compte des particularités de chaque ACCA: territoire, historique, volonté de ses chasseurs. Plusieurs propositions ont été faites:

- 1/ Ne rien faire
- 2/ Fermeture de la perdrix sur l'ensemble de l'AICA
- 3/ Réduction des jours de chasse - chasse uniquement le dimanche - chasse le dimanche et le mercredi
- 4/ Réduction du quota (15? 10?)
- 5/ Mise en place d'un plan de gestion pour la perdrix.

Un courrier vous a été remis afin de laisser libre choix à chacun et surtout de faire des propositions concrètes qui permettront de mettre en place un projet pour lequel les participants seront tous volontaires.

Il serait souhaitable de lâcher régulièrement et en petite quantité, des faisans pour soulager la perdrix. Ces opérations ne sont pas du seul ressort de l'AICA.

Le formulaire des commandes de gibier va être simplifié.

Nous essaierons de regrouper le maximum de commandes au local de l'AICA.

Certaines dispositions ont été prises afin d'assurer le suivi, la gestion et l'entretien du tracteur. Les documents divers se trouvent dans le dossier du véhicule au local de Passa.

### **5/Point financier**

51) Budget 2016/2017

## BUDGET 2016-2017

REVENUS	REALISES
REVENUS DE PLACEMENT	1 253,54
SUBVENTION	19 444
VENTE TIMBRE CHASSE TARIF A	101 252
VENTE TIMBRE CHASSE TARIF B	6 600
VENTE TIMBRE CHASSE TARIF C	11 750
VENTE TIMBRE CHASSE TARIF D	1 850
DIVERSES RESTITUTIONS TROP PERCU ET DON	272,78
TRACTEUR REVENUS EXCEPTIONNELS	2 780
PRISE DE RESERVE	0
<b>TOTAUX</b>	<b>143 948,78</b>

DEPENSES	REALISES
BUDGET TUTELLE DES ACCA	51 484
FONCTIONNEMENT	26 352,3
COMMISSION STATUTS REGLEMENTATION	500,12
COMMISSION PETITS GIBIERS	3 055,5
TRACTEUR	42 74,53
FRAIS BANCAIRES	201,95
COMMISSION COMMUNICATION	1 830,97
BUDGET FONCTIONNEMENT DES ACCA	46 934,5
<b>TOTAUX</b>	<b>134 633,87</b>

SOLDE DES COMPTES BANCAIRES AU 1 JUILLET 2017	
COMPTE COURANT	10 536,94
LIVRET A	252 048,40
<b>TOTAL</b>	<b>262 585,34</b>

### DETAILS DES DEPENSES 2016-2017

<b>LIGNE BUDGET TUTELLE DES ACCA</b>	
CERTAINES ACCA N'ONT PAS UTILISE LEUR CREDIT ENTIEREMENT	<b>51 484</b>
<b>LIGNE FONCTIONNEMENT</b>	
ACHAT MATERIEL BUREAU	673,69
AFFILIATION FEDERATION CHASSE 66	8 010
BAIL FORET DOMANIAL DE REART ONF	906
CONSEIL D'ADMINISTRATION	1 406
IMPRIMERIE TIMBRES	414
ASSEMBLE GENERALE	474,22
EDF/SAUR LOCAL	506,46
LOCATION LOCAL AICA	7 560
GARDERIE (2 SAISONS)	3 000
ASSURANCE (AICA+ LOCAL+ TRACTEUR)	2 945
AMENAGEMENT LOCAL (MEUBLE+BAR)	60
DIVERS (ANNONCE, TELETHON...)	396,93
<b>TOTAL</b>	<b>26 352,3</b>

<b>LIGNE COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTATION</b>	
FONCTIONNEMENT	95,12
PLAQUETTE SECURITE	405
<b>TOTAL</b>	<b>500,12</b>
<b>LIGNE PETIT GIBIER</b>	
ACHAT GIBIER	1 745
ACHAT SEMENCE	604,9
PANCARTES FOURQUES	705,6
<b>TOTAL</b>	<b>3 055,5</b>
<b>LIGNE TRACTEUR</b>	
ENTRETIEN COURANT	826,37
CARBURANT	1 322,11
ACHAT CUVE CARBURANT	360
REPARATION	1 766,05
<b>TOTAL</b>	<b>4 274,53</b>
<b>LIGNE FRAIS BANCAIRES</b>	
FONCTIONNEMENT BANQUE	<b>201,95</b>
<b>LIGNE COMMISSION COMMUNICATION</b>	
FONCTIONNEMENT	77,6
ANTIVIRUS SITE LOGITIEL	1 266,49
HEBERGEMENT SITE	94,3
MATERIEL CONNECTIQUE	29,9
JOURNEE COMMUNICATION THUIR	362,68
<b>TOTAL</b>	<b>1 830,97</b>
<b>LIGNE BUDGET FONCTIONNEMENT ACCA</b>	
39 FOIS 1250	48 750
LES DEPASSEMENTS DE L'ANNEE PRECEDENTE (dont 1250 Villemolaque avance frais avocat affaire dégats lapins)	1 815,5

TOTAL	46 934,5
-------	----------

**VOTE POUR L'APPROBATION DU BUDGET  
POUR : 34    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

52) Budget prévisionnel

REVENUS	PREVU
REVENUS DE PLACEMENTS	900
SUBVENTION	9 000
VENTE CARTES MEMBRES DE DROITS	96 000
VENTE DE CARTE "EXTERIEURS"	21 000
PRISE DE RESERVE	3 000
TRACTEUR	6 000
<b>TOTAUX</b>	<b>135 900</b>
DEPENSES	PREVU
BUDGET TUTELLE DES ACCA	57 000
FONCTIONNEMENT	13 200
REMBOURSEMENT PRÊT LOCAL	7 000
COMMISSION STATUTS REGLEMENTATION	500
COMMISSION PETITS GIBIERS	8 400
TRACTEUR	1 000
FRAIS BANCAIRES	300
COMMISSION COMMUNICATION	1 000
BUDGET FONCTIONNEMENT DES ACCA	47 500
<b>TOTAUX</b>	<b>135 900</b>

S'appuyant sur le fait que depuis 2012, notre AICA perd en moyenne 74 chasseurs, par année cynégétique, nous n'avons plus assez de ressources pour revenir aux dotations que nous avons connues par le passé.

Il est évident que la perte des timbres chasse, concerne beaucoup plus les chasseurs de petits gibiers, que les battues aux sangliers. Le nombre de celles-ci ne diminue pas et le nombre de chasseurs qui les constituent également. C'est donc naturellement vers des mesures en direction du petit gibier que la commission pense qu'il faut agir. La commission préconise que la ligne budgétaire du fonctionnement des acca, ne bouge pas comme il avait été un moment prévu, ( elle resterait donc à 1250€), mais que la ligne budgétaire de la commission petit gibier soit augmentée de la moitié de l'augmentation prévue, c'est dire ( 250€ x 38) : 2 = 4750€. Cela permettrait de prendre des mesures en faveur des chasseurs de petits gibiers pour contre carrer la diminution de la vente des timbres chasse.

**6/Point sur la réglementation**

Mesure demandée par quelques présidents :

Pour aider les ACCA de plaine, qui ne possèdent pas beaucoup voire aucun droit de chasse, et pour reconnaître l'investissement des présidents, il est envisagé d'accorder le timbre du président pour

un extérieur à un tarif ACCA. Si le président le désire, il peut accorder un (et un seul) timbre à 80€ à qui il veut, sans donner de justification mais en le précisant sur l'état des chasseurs.

**VOTE : POUR : 33 CONTRE : 1**

**Extrait de notre règlement intérieur.**

Domaines de l'O.N.F.

L'A.I.C.A. est adjudicataire d'un lot de domaniaux de 108 hectares, situé sur la commune de TORDERES. Le présent règlement intérieur précise les modalités de chasse.

La chasse au grand gibier sur cette adjudication est confiée à l'ACCA de Tordères.

Il est de la responsabilité du président de cette ACCA de respecter les contraintes édictées par l'O.N.F, contraintes énoncées sur le bail, dont **il doit recevoir une copie.**

Les jours de chasse :

En battue : les samedis matins et dimanches matins du levé du soleil jusqu'à 13h00.

En groupe de 3 chasseurs maximum pour le petit gibier exclusivement, les lundis, mercredi et jours fériés toute la journée, et les samedis après midi et dimanches après midi, à partir de 13h00 jusqu'au coucher du soleil.

- Les feux y sont interdits toute l'année.

**Nouvelle rédaction :**

Domaines de l'O.N.F.

L'A.I.C.A. est adjudicataire d'un lot de domaniaux de 108 hectares, situé sur la commune de TORDERES. Le présent règlement intérieur précise les modalités de chasse.

La chasse au grand gibier sur cette adjudication est confiée à l'ACCA de Tordères.

Il est de la responsabilité du président de cette ACCA de respecter les contraintes édictées par l'O.N.F, contraintes énoncées sur le bail, dont il doit recevoir une copie.

Les jours de chasse :

En battue : les samedis matins et dimanches matins du levé du soleil jusqu'à 13h00.

En groupe de 3 chasseurs maximum pour le petit gibier exclusivement, les lundis et jours fériés toute la journée, et les **mercredis** et samedis après midi et dimanches après midi, à partir de 13h00 jusqu'au coucher du soleil.

- Les feux y sont interdits toute l'année.

Motivation :

Tordères se base sur l'information faite par la fédération des chasseurs 66, concernant la participation de la trésorerie des ACCA sur les dégâts de **sangliers**. Cette ACCA ayant en charge l'organisation des battues sur cette domaniale du Réart, demande une extension des jours de chasse au mercredi matin 13.00, de façon à avoir la possibilité de chasser le sanglier, lorsque d'aventure, les chasseurs trouvent des traces dans cet espace.

Le bureau a donné son accord

**8) Vote pour le conseil d'administration**

Sont renouvelables : Christian VILA ; Laurent BAUDET ; Marc BOESSER ; Alain MALANCHINI

Démissionnaire : Jean-Luc COLLIC ; Eusebio PALLAS

8

Se présentent : Christian VILA ; Laurent BAUDET ; Marc BOESSER ; Alain MALANCHINI ; Cyril RAITZ ; Eric BRUNET ; Emmanuel MASO.

Sont élus sur 34 voix : Christian VILA **(30)** ; Laurent BAUDET **(31)** ; Marc BOESSER **(31)** ; Alain MALANCHINI **(26)** ; Cyril RAITZ **(25)** ; Eric BRUNET **(30)**.

Non élu : Emmanuel MASO **(18)**

La séance est close à 22H30

Le secrétaire  
trésorier

Le président

Le

« ORIGINAL SIGNE »